



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2015-2020

du Collège Marianopolis

Octobre 2016

Introduction

Le *Plan de réussite 2015-2020* du Collège Marianopolis a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 12 avril 2016. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 22 avril 2016.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 19 octobre 2016. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le *Plan de réussite 2015-2020* constitue le troisième plan de réussite du Collège Marianopolis. Il fait suite à l'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007* (dont la mise en œuvre a été prolongée jusqu'en 2014) réalisée par la Commission en 2014. Pour l'élaboration de ce nouveau plan, le Collège a tenu compte des constats issus de l'autoévaluation de l'efficacité de son plan précédent.

Le plan de réussite comprend cinq sections. Dans un sommaire, le Collège expose les liens entre son plan de réussite, son plan stratégique et son énoncé de mission, présente des caractéristiques de sa population étudiante et précise les champs d'intervention qu'il a choisi de prioriser. Une première section traite de l'importance du plan de réussite dans le soutien que le Collège offre à ses étudiants, de l'évaluation qu'il fait de son plan de réussite précédent ainsi que des changements survenus dans son environnement depuis l'entrée en vigueur de ce dernier. Une deuxième section aborde le processus d'élaboration du *Plan de réussite 2015-2020* mené par le Collège. Les objectifs poursuivis par ce nouveau plan de réussite y sont également présentés. Les deux dernières sections exposent respectivement les mécanismes de mise en œuvre ainsi que de suivi et de révision du plan de réussite. Des annexes complètent le document.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Le Collège a fondé l'élaboration de son nouveau plan de réussite, d'une part, sur l'autoévaluation de l'efficacité de son *Plan de réussite 2004-2007* et, d'autre part, sur l'analyse de nombreuses données. De l'autoévaluation de son plan de réussite précédent, le Collège tire certaines conclusions qui l'amènent notamment à vouloir baser son nouveau plan de réussite sur une meilleure compréhension de ses étudiants, établir des objectifs mesurables, évaluer le niveau d'atteinte des objectifs en continu ainsi que s'attarder au suivi des résultats plutôt qu'au suivi des moyens. Le Collège a aussi analysé les changements à son environnement entre l'automne 2009 et l'automne 2014. Il a également comparé ses taux pour les principaux indicateurs de réussite aux taux pour ces mêmes indicateurs de l'ensemble du réseau. Ces analyses ont permis au Collège de conclure que le profil de sa population étudiante a évolué entre 2004 et 2014, de dégager les caractéristiques de ses étudiants et de cerner des obstacles à leur réussite. Des graphiques et des tableaux représentant l'évolution des indicateurs sont consignés en annexe du plan de réussite. De plus, deux sections du plan de réussite sont consacrées à l'analyse des changements récents survenus dans l'environnement du Collège de même qu'à l'analyse des caractéristiques de ses étudiants et des obstacles à leur réussite.

Les orientations et les objectifs

Le plan de réussite comprend quatre objectifs. Le premier concerne la réussite en première session, le deuxième la réussite dans des programmes et des cours spécifiques, le troisième l'admission dans l'université et le programme constituant le premier choix de l'étudiant et le quatrième l'engagement dans les études collégiales. Chacun des objectifs découle de l'analyse des caractéristiques de ses étudiants et des obstacles à leur réussite que le Collège a réalisée. La Commission note également que, pour chacun de ses objectifs, le Collège a déterminé des indicateurs pertinents. Les quatre objectifs du plan de réussite visent l'amélioration d'indicateurs que le Collège a choisi de prioriser au terme de l'analyse de sa situation. Bien que les objectifs sont formulés en termes d'amélioration, la Commission constate que le Collège ne fixe pas de résultats attendus pour ses objectifs et estime ainsi qu'il pourrait avoir de la difficulté à suivre la progression vers l'atteinte des résultats de son plan de réussite. La Commission **suggère** donc au Collège de préciser des résultats attendus pour chacun des objectifs de son plan de réussite.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le Collège prévoit déterminer annuellement des moyens relatifs aux objectifs de son plan de réussite. Ainsi, il précise que des interventions conçues pour répondre à des enjeux spécifiques reliés aux objectifs du plan de réussite seront implantées chaque année et intégrées aux planifications annuelles. Ce mécanisme assure le Collège de mettre en œuvre des moyens qui correspondent aux caractéristiques de ses étudiants et aux obstacles à leur réussite. Le Collège affirme également qu'il compte évaluer la pertinence et l'efficacité des moyens mis en œuvre chaque année. Cette évaluation pourrait mener à leur maintien, à leur retrait ou à leur modification. La mise en œuvre et le suivi des moyens sont placés sous la responsabilité de la Direction des études, appuyée de deux comités liés au pilotage du plan de réussite et au soutien à la réussite. La composition et le mandat de chacun de ces deux comités apparaissent en annexe au plan de réussite.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan de réussite prévoit que la Direction adjointe aux études, en collaboration avec ces deux comités, est responsable du suivi des résultats obtenus et de la révision du plan de réussite, le cas échéant. Ainsi, un des comités s'assure du suivi en continu du plan de réussite tandis que l'autre comité le révise annuellement. La Commission des études, pour sa part, procède à la révision du plan de réussite tous les deux ans. Le plan de réussite prévoit un mécanisme de suivi des résultats obtenus sans toutefois préciser la façon dont le Collège compte procéder, au besoin, à l'actualisation de son plan de réussite à la lumière des résultats obtenus. La Commission invite donc le Collège à préciser ce mécanisme dans son plan de réussite.

Conclusion

La Commission juge que le *Plan de réussite 2015-2020* du Collège Marianopolis comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission suggère néanmoins au Collège de préciser des résultats attendus pour chacun des objectifs de son plan de réussite.

Le cas échéant, les jugements et avis formulés dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Evelyne Drouin

COPIE CERTIFIÉE CONFORME